

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Étaient présents : Messieurs SOLER, CHEMINADE, DEMIGNEUX, GENET, MOOS, et PRESLE
Mesdames : CHIRON, DANSARD, MONTBROUSSOUS

Absent : Monsieur KARGUL

Absent excusé : Monsieur LE ROUX donne pouvoir à Madame CHIRON
Madame CACHAT donne pouvoir à Monsieur PRESLE
Monsieur REBUT donne pouvoir à Monsieur CHEMINADE
Monsieur MONTLOY donne pouvoir à Monsieur MOOS

Secrétaire de séance : Roland GENET

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du 17 juillet 2023
- Avenants sur le marché : réhabilitation de la SAR.
- Convention avec la CCBPD pour le Relais Petite Enfance Itinérant.
- Avis projet MAM
- Gratuité des loyers de Décopierre
- Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 17 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

2 – AVENANTS SUR LE MARCHE : REHABILITATION DE LA SAR

Par délibération 2022-25 du 12 septembre 2022, le conseil municipal a retenu La Société C'BOIS pour les travaux de Menuiserie intérieure, constituant le lot 8, des travaux de réhabilitation de la SAR, pour un montant de 26 130.94 € HT

Avenant n°1 - Lot 8 – Menuiserie intérieure: Entreprise C'BOIS :

Monsieur le Maire explique que les travaux étant terminés, certains postes n'ont pas été réalisés notamment la fourniture et pose de poignée aluminium pour porte handicapé soit – 45.28 HT €, et des travaux supplémentaires de fourniture et pose de bloc porte sanitaire et un décalage de la trappe de plafond sur chevron et seuil ont été effectués pour un montant de 547.27 € HT, en conséquent le montant du marché initial doit être corrigé par un avenant n° 1.

Le montant total de ces travaux représente **une plus-value d'un montant HT de 501.99 €**. Il est donc proposé au conseil, l'établissement d'un avenant du même montant.

Il demande l'adoption de cet avenant sur le marché de la réhabilitation de la SAR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n° 1 du lot 8 correspondant à une plus-value d'un montant HT de 501.99 €.

3 – CONVENTION AVEC LA CCBPD POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT

Monsieur Le Maire fait part de la demande de la CCBPD, de mettre à sa disposition une partie de la salle d'animation rurale appartenant au domaine public communal afin d'y organiser une activité de relais assistantes maternelles et d'accueillir des usagers.

Monsieur le Maire explique qu'une animatrice du Relais Petite Enfance Itinérant a effectué une visite le 5 septembre 2023 et a donné un avis favorable à l'organisation de temps d'accueils collectifs dans la salle d'animation située au 265 route de Montezain. La salle d'animation sera mise à disposition gratuitement pour le RPEI « Sur la route des Copains » à partir de début octobre 2023 de 8h30 à 11h30 un jeudi tous les 15 jours pour un maximum de 25 enfants jusqu'au 31 décembre 2026.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition.
- Autorise Le Maire à signer cette convention.

4 – GRATUITE DES LOYERS DECOPIERRE

Monsieur le Maire informe que le portail des Carrières route de Montezain, appartenant à la Commune doit être changé.

Cette dépense n'étant pas inscrite au budget primitif 2023 et Mr Cotillon ne souhaitant pas attendre le vote du budget en Avril 2024. Il lui est proposé que l'entreprise Décopierre paye la facture du portail dont le devis est réalisé auprès de l'entreprise Corgier Chaudronnerie et en contrepartie, la commune lui offre 10 mois de loyer d'un montant de 475,52 euros, ce qui couvre, financièrement, cette réalisation d'un montant de 4674 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la gratuité du loyer de Décopierre pour 10 mois à partir de novembre 2023.

5 – AVIS PROJET MAM

La commune dispose d'une parcelle plane et constructible aux abords de l'école. Ce foncier remplit le cahier des charges pour la construction de ce type de structure. Ce projet a été provisionné au budget d'investissement. La commune a réalisé auprès de sa population une enquête de besoin qui s'avère favorable à ce projet. Après plusieurs phases de concertations, de rencontres avec des personnes s'occupant de MAM, d'échanges avec des élus concernées par des MAM et l'aide de Madame Jovillard en charge du secteur Enfance à la CCBPD, le conseil municipal dispose d'assez d'éléments pour se prononcer sur le projet de MAM sur sa commune.

Monsieur Le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation d'une MAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- le projet de réalisation d'une MAM et décide d'engager l'opération.

Questions diverses

Salle d'animation :

Monsieur Le Maire informe que l'entreprise C'BOIS intervient cette semaine à la salle d'animation pour des finitions, un placard a été conçu pour ranger l'auto laveuse et les produits d'entretien.

Une table en inox est arrivée abîmée, une remise de 50 % a été accordée et cette table sera descendue au local communal afin de servir aux manifestations se déroulant sur la place. Une nouvelle table est commandée pour la salle d'animation.

Monsieur Le Maire a fait un inventaire du mobilier et a tout répertorié dans le classeur de location afin de faciliter l'utilisation de la salle.

Les chaises beiges, oranges et grises et les tables en bois seront descendues au local communal car une nouvelle commande de 25 tables neuves et 100 chaises a été passée pour équiper la salle d'animation.

Maxime a posé le pavoisement sous le porche de la salle d'animation.

Suite à l'utilisation de la salle par 2 associations, plusieurs ajustements sont nécessaires :

- Précision de l'usage de la machine à bière dans le règlement.
- La non utilisation de friteuse type industriel (friteuse du sou) dans la salle d'animation
- Réglage des boutons de chauffage : vérifier les températures mini et maxi
- Points faibles à surveiller :
 - Taches sur les murs
 - Déplacement des tables (prévoir protection)

Un classeur de location détaillé et agrémenté de photo est présenté afin de d'accompagner au mieux les locataires de la salle.

Beaucoup de compliments ont été faits sur la salle et des félicitations sont adressées à Béatrice MONTBROUSSOUS pour son travail de suivi et investissement personnel sur ce projet.

Travaux route de Charnay- RD 70 :

Un courrier a été adressé aux riverains concernés par ces travaux.

Un problème de feux a eu lieu dimanche nécessitant l'intervention de Monsieur Le Maire et du service d'astreinte de l'entreprise Eurovia. Le problème a pu être résolu.

La CCBPD a questionné la commune sur le choix du revêtement des trottoirs. Il est décidé de rester sur le choix initial d'un revêtement en enrobé.

Parcelle Montezain :

Nettoyage de la parcelle a effectué afin d'avancer dans le projet. Jean-Michel MOOS s'en occupe avec Maxime.

Pics anti pigeons SAR:

Jean-Michel MOOS va s'occuper de faire réaliser les mêmes qu'à la boulangerie.

Esplanade et espace devant SAR:

L'entreprise Rollet va bientôt intervenir, donc Jean-Michel MOOS peut commander les matériaux pour le chantier de l'esplanade.

Béatrice MONTBROUSSOUS et Jean-Michel MOOS vont travailler ensemble sur les espaces verts devant la SAR.

CMJ : Roland GENET et Philippe SOLER vont travailler sur ce projet.

Camion pizza : Bon démarrage et bonne installation. En attente de flyer à diffuser.

Conscrits de la classe en 3 :

La classe en 3 n'ayant pas pu utiliser la salle d'animation en raison de sa réhabilitation. La commune a pris en charge la location d'un chapiteau et a réalisé des demandes de subvention pour essayer de couvrir une partie des dépenses. Après toutes les déductions il reste à la charge de la commune 341 €, la classe en 3 a reçu une subvention de la Région de 500 €. Le conseil Municipal sensible à l'équité de traitement entre les Associations et la commune n'ayant pu fournir de locaux adéquats, elle demande à l'association de reverser à la commune de sa subvention de la Région la somme de 200 € et la commune supportera le solde de 141 €. Ce qui permet à l'Association de ne supporter aucun coût de structure durant le WK des conscrits

Dates à venir :

16 septembre : Inauguration SAR

29 septembre : Apéro Rosé à l'école

22 et 23 septembre : exposition de l'Atelier Empreinte par Dominique JUBAN

23 septembre : vente d'andouillettes par la classe en 9

23 octobre : conseil municipal

Séance ouverte à 19h30 et levée à 21h50.

Philippe SOLER, Maire.

